Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'ajout et la modification de certaines ouvertures d'un bâtiment situé au 7011, 9e Avenue (Règlement sur les dérogations mineures RCA23-14010).

Cette dérogation permettrait d'ajouter et de modifier des ouvertures sur des parties du bâtiment qui sont visibles de la voie publique, ce qui n'est pas conforme à l'article 89.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) concernant les normes applicables en secteur d'intérêt patrimonial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **6 mai 2025**, à **18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, 2e étage.

Fait à Montréal le 17 avril 2025

La secrétaire d'arrondissement
Gabrielle Gauthier

_____

Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement